

CONSEIL MUNICIPAL Du 27 Avril 2023

82x23

TARIFS **DROITS D'ENTREE AUX SPECTACLES**

Par délibération N° 139X15 du 29 juin 2015, le Conseil Municipal a fixé les tarifs des droits d'entrée aux spectacles.

Depuis 2015, les tarifs des droits d'entrée aux spectacles n'ont pas été modifiés.

Pour tenir compte de l'évolution des propositions culturelles et de l'augmentation des charges subies par la commune depuis cette décision, il est proposé au Conseil Municipal de créer une catégorie tarifaire intitulée Spectacle "DECOUVERTE" et "Festival les Provençades" et de modifier la catégorie intitulée spectacle "SCOLAIRE" pour y inclure les visites du Moulin pour les établissements scolaires de la commune.

1/ Modalités d'application par catégorie tarifaire

Il est proposé de distinguer 6 catégories de spectacle :

- Spectacle "TOUT PUBLIC" : catégorie A
- Spectacle "JEUNE PUBLIC" : catégorie B
- Spectacle "ORCHESTRE SYMPHONIQUE"/ "TETE D'AFFICHE": catégorie C
- Spectacle "DECOUVERTE" et "Festival les Provençades" : Catégorie D
- Spectacle "SCOLAIRE", incluant les visites du Moulin dans un cadre scolaire : catégorie E

2/ La Grille de tarifs

La grille des tarifs est révisable chaque année, ou dès que cela s'avère nécessaire, par le Conseil Municipal.

A compter du 1er août 2023, les tarifs proposés par catégorie sont les suivants :

	CATEGORIE A	CATEGORIE B	CATEGORIE C	CATEGORIE D
ADULTE	11,00 €	5,00 €	16,00 €	10,00 €
SENIOR (+ 65 ans)	8,00 €		11,00 €	7€
ENFANT (- 10 ans)	3,00 €		3,00 €	0,00€
ENFANT (10 à 18 ans)	8,00 €		11,00 €	
ADULTE REDUIT (Etudiant, professionnel du spectacle, adhérents fncta)	8,00 €		11,00 €	7,00€
ADULTE MINIMA (demandeur d'emploi, bénéficiaire minima sociaux)	7,00 €		10,00 €	
ENFANT MINIMA (enfant de -10 ans, parent demandeur d'emploi ou bénéficiaire de minima sociaux)	0,00 €		0,00 €	0,00€
ELEVE (écoles municipales d'enseignement artistique)	3,00 €	3,00 €	4,00 €	3,00 €
			CATEGORIE E	
ELEVE (établissements scolaires de la commune)				3,00 €
ENSEIGNANT (et adultes accompagnateurs)				0,00 €

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu l'exposé :

Vu l'avis favorable de la Commission Animation du Territoire du mois d'avril 2023

– APPROUVE la nouvelle grille tarifaire

– PRECISE que la délibération prendra effet à compter du 1er aout 2023

– SE PRONONCE comme suit :

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 8 - M. AMARO – FIORILE REYNAUD – CABRAS – DELAVEAU –
SCAMARONI - GORLIER LACROIX - FUSONE - COCH

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE
ROMAIN AMARO

LE MAIRE
MICHEL AMIEL